



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pilules abortives

Question écrite n° 16146

Texte de la question

Mme Odile Saugues souhaite connaître les actions que M. le secrétaire d'Etat à la santé compte engager pour assurer la production et la distribution du RU 486.

Texte de la réponse

Si le groupe Hoechst-Marion-Roussel a effectivement décidé d'abandonner la mise sur le marché de la spécialité Mifegyne, connue sous le nom de « RU 486 », en cessant la production et la commercialisation de la molécule, le secrétaire d'Etat à la santé tient à préciser que l'autorisation de mise sur le marché concernant la spécialité Mifegyne a été transférée des laboratoires Roussel-Diamant, une filiale du groupe susvisé, aux laboratoires Exelgyn. Ce transfert, qui a été notifié aux laboratoires Exelgyn le 8 août 1997, n'a de conséquences ni sur le mode de fabrication de la spécialité, ni sur sa production. De plus, aucune rupture de stock n'a été portée à la connaissance de l'Agence du médicament.

Données clés

Auteur : [Mme Odile Saugues](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16146

Rubrique : Avortement

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1998, page 3568

Réponse publiée le : 14 septembre 1998, page 5117